# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

---

## 2026-45CA DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT D'AVIZE ET DE CRAMANT-CUIS

---

### Conditions de remise des offres

**DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :**

**VENDREDI 11 DECEMBRE 2026 A 12H00**

**Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur** https://www.xmarches.fr/

*Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante* : https://www.xmarches.fr/

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE**
Place du 13e Régiment du Génie
BP 80526
51331 EPERNAY CEDEX

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | 2026-45CA DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT D'AVIZE ET DE CRAMANT-CUIS |
| | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
| | **Type de contrat** | Marché public |
| | **Nombre de lots** | 2 |
| | **Délai de validité des offres** | 180 jours |
| | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
| | **Variantes** | Sans |
| | **PSE** | Avec |
| | **Clauses sociales** | Sans |
| | **Clauses environnementales** | Avec |
| | **Durée / Délai** | Défini par tranche |
| | **Visite sur site** | Sans |

## SOMMAIRE


1 - Objet et étendue de la consultation ..... 4
1.1 - Objet ..... 4
1.2 - Mode de passation ..... 4
1.3 - Type et forme de contrat ..... 4
1.4 - Décomposition de la consultation ..... 4
1.5 - Nomenclature ..... 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires ..... 5
2 - Conditions de la consultation ..... 6
2.1 - Délai de validité des offres ..... 6
2.2 - Forme juridique du groupement ..... 6
2.3 - Variantes ..... 6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles ..... 6
2.5 - Développement durable ..... 6
3 - Conditions relatives au contrat ..... 7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution ..... 7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... 7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité ..... 8
4 - Contenu du dossier de consultation ..... 8
5 - Présentation des candidatures et des offres ..... 9
5.1 - Documents à produire ..... 10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis ..... 11
6.1 - Transmission électronique ..... **Erreur ! Signet non défini.**
6.2 - Transmission sous support papier ..... **Erreur ! Signet non défini.**
7 - Examen des candidatures et des offres ..... 13
7.1 - Sélection des candidatures ..... 13
7.2 - Attribution des marchés ..... 13
7.3 - Suite à donner à la consultation ..... 15
8 - Renseignements complémentaires ..... 15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact ..... 15
8.2 - Procédures de recours ..... 15

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
2026-45CA DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT D'AVIZE ET DE CRAMANT-CUIS

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

| Lots | Désignation |
|---|---|
| 01 | SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT D'AVIZE |
| 02 | SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE CUIS/CRAMANT |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

**# POUR LE LOT 1 : SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT D'AVIZE :**

| Tranche | Désignation |
|---|---|
| **Tranche ferme** | **Phase 1 Actualisation du pré-diagnostic** |
| | **Phase 2 Campagnes de mesure** |
| | **Phase 3 Mise à jour et calage de la modélisation informatique** |
| | **Phase 4 Diagnostic et bilan fonctionnel du système d'assainissement** |
| | **Phase 5 Analyse des risques de défaillance du réseau d'assainissement** |
| | **Phase 6 Elaboration du schéma directeur et de son programme d'action hiérarchisé** |
| | **Phase 7 Actualisation du zonage d'assainissement** |
| **Tranche optionnelle 1** | **Réalisation d'une campagne de mesures supplémentaire** |
| **Tranche optionnelle 2** | **Réalisation de contrôles des raccordements** |

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- **PSE 1 Caractérisation et modélisation du déversoir en tête de station (point A2)**
- **PSE 2 Caractérisation des déversoirs d'orage et Modélisation des points A1**

**# POUR LE LOT 2 : SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE CUIS/CRAMANT :**

| Tranche | Désignation |
|---|---|
| **Tranche ferme** | **Phase 1 Actualisation du pré-diagnostic** |
| | **Phase 2 Campagnes de mesure** |
| | **Phase 3 Diagnostic et bilan fonctionnel du système d'assainissement** |
| | **Phase 4 Analyse des risques de défaillance du réseau d'assainissement** |
| | **Phase 5 Elaboration du schéma directeur et de son programme d'action hiérarchisé** |
| **Tranche optionnelle 1** | **Réalisation d'une campagne de mesures supplémentaire** |
| **Tranche optionnelle 2** | **Réalisation de contrôles des raccordements** |
| **Tranche optionnelle 3** | **Actualisation du zonage d'assainissement** |
| **Tranche optionnelle 4** | **Caractérisation et modélisation du déversoir en tête de station (point A2)** |

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

- **PSE 1 : Caractérisation des déversoirs d'orage et Modélisation des points A1**

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 71335000-5 | Études techniques |

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

**# POUR LE LOT 1 : SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT D'AVIZE :**

- **PSE 1 Caractérisation et modélisation du déversoir en tête de station (point A2)**
- **PSE 2 Caractérisation des déversoirs d'orage et Modélisation des points A1**

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

**# POUR LE LOT 2 : SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE CUIS/CRAMANT :**

- **PSE 1 : Caractérisation des déversoirs d'orage et Modélisation des points A1**

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

### 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Pour chacun des lots, en cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de **18 mois** et se décompose comme suit :

**# POUR LE LOT 1 : SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT D'AVIZE :**

Le délai d'exécution de chaque tranche est fixé comme suit :

| Tranche | Délai |
|---|---|
| TF | 18 mois |
| TO1 | 6 mois |
| TO2 | 6 mois |

Ces délais partent, pour la tranche ferme, à compter de la date de notification du marché et, pour les tranches optionnelles, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations de la tranche considérée.

Le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations d'une tranche optionnelle court à compter du début d'exécution de la tranche ferme. Il est indiqué ci-dessous :

| Tranche(s) optionnelle(s) | Délai limite de notification |
|---|---|
| TO1 : Réalisation d'une campagne de mesures supplémentaire en période de vinification | 12 mois |
| TO2 : Réalisation de contrôles des raccordements | 12 mois |

- **PSE 1 Caractérisation et modélisation du déversoir en tête de station (point A2) : 6 mois**
- **PSE 2 Caractérisation des déversoirs d'orage et Modélisation des points A1 : : 6 mois**

**# POUR LE LOT 2 : SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE CUIS/CRAMANT :**

Le délai d'exécution de chaque tranche est fixé comme suit :

| Tranche | Délai |
|---|---|
| TF | 18 mois |
| TO1 | 6 mois |

| | |
|---|---|
| TO2 | 6 mois |
| TO3 | 6 mois |
| TO4 | 6 mois |

Ces délais partent, pour la tranche ferme, à compter de la date de notification du marché et, pour les tranches optionnelles, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations de la tranche considérée.

Le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations d'une tranche optionnelle court à compter du début d'exécution de la tranche ferme. Il est indiqué ci-dessous :

| Tranche(s) optionnelle(s) | Délai limite de notification |
|---|---|
| TO1 : Réalisation d'une campagne de mesures supplémentaire en période de vinification | 12 mois |
| TO2 : Réalisation de contrôles des raccordements | 12 mois |
| TO3 : Actualisation du zonage d'assainissement | 12 mois |
| TO4 : Caractérisation et modélisation du déversoir en tête de station (point A2) | 12 mois |

- **PSE 1 : Caractérisation des déversoirs d'orage et Modélisation des points A1 : 6 mois**

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- La décomposition du temps passé par intervenants

**Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.** Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : http://www.xmarches.fr

**Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises** *(Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise).* Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » *(personnel, et accessible après identification email et mot de passe).*

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr ). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.
**Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.**

**Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante** : https://www.xmarches.fr/

**L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse :** xmarches@spl-xdemat.fr
Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.
*Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».*

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

La Collectivité ne procèdera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB…), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents de la CANDIDATURE à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :
Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit :**

- **Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ;
- **Le Document Unique de Marché Européen** (DUME).

**La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2 (**le DC2 seul ne suffit pas).

**Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

1- La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat et/ou l'ensemble des membres du groupement.
2- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1).

**Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

1- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (DC2)
2- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir)

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

1- **Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années**, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
2- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.
3- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
4- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## 5.2 - Documents de l'OFFRE à produire

1- **L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes** : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
2- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) intégralement complétée.**
3- **La Décomposition du temps passé par intervenant au format PDF**

4- **Une note méthodologique** regroupant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document précisera notamment :

- L'approche méthodologique d'intervention pour réaliser les différentes phases de la mission : compréhension du contexte et des enjeux de la mission, méthode d'exécution détaillée des différents éléments de mission, compréhension du programme et réalisabilité / prise en compte des tranches optionnelles et des PSE
- Les moyens humains (compétences, CV) et matériels affectés à la réalisation de la prestation : tranche ferme, tranches optionnelles et prestations supplémentaires éventuelles : organisation, moyens humains mis à disposition, compétences de l'équipe dédiée
- Planning prévisionnel

5- **Une note environnementale** détaillant les pratiques en faveur du respect de l'environnement (démarches éco-responsables, label…)

**IL EST DEMANDE AUX CANDIDATS DE NOMMER LES FICHIERS ET DE LES DECOUPER INFORMATIQUEMENT EN COHERENCE AVEC LES ELEMENTS SOLLICITES CI-DESSUS**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

### 6.2 - Transmission électronique

**Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :** http://www.xmarches.fr

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquence, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

*Signature des documents :*

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée. La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et **conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES**. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://www.lsti-certification.fr/) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de

l'Union européenne. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

**NOTA :** *En cas de signature sous forme «.sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engament sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

*Précisions sur le dépôt électronique :*
Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien *« répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 6.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.** Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2026-45CA. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (*Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*). *NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 50 Mo maximum par document.*

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Prix des prestations | 40.0 % |
| 2-Qualité | 50.0 % |
| 3-Performances en matière de protection de l'environnement | 10.0 % |

| **PRIX DES PRESTATIONS** | **40 %** |
|---|---|
| Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant de la DPGF.<br>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de **40 points**. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :<br><br>**NP = (40) * (P0/P)**<br><br>NP : Note de l'offre considérée<br>P0 : Meilleur prix<br>P : Prix de l'offre considérée<br><br>La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative). | Note NP<br>sur 40 points |
| **NOTE QUALITE** | **50 %** |
| Le critère « Qualité des prestations » est noté sur **40 points**.<br>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique à savoir :<br>- **Compréhension du contexte et des enjeux de la mission, méthode d'exécution détaillée des différents éléments de mission, compréhension du programme et réalisabilité / prise en compte des tranches optionnelles et des PSE** *(20 points)*<br>- **Moyens humains et matériels dédiés à la mission** (*organisation, moyens humains mis à disposition, compétences de l'équipe dédiée*) *(10 points)*<br>- **Planning prévisionnel** *(10 points)* | Note NQ<br>sur 40 points |
| **PERFORMANCES EN MATIERE DE L'ENVIRONNEMENT** | **10 %** |

| | |
|---|---|
| Le critère « Performances en matière de protection de l'environnement » est noté sur **40 points**.<br>Les performances en matière de protection de l'environnement seront examinées au regard des informations transmises par les candidats dans le cadre de la note environnementale détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations :<br><br>- **Réduction des impacts environnementaux liés à la mission :** Mise en place d'une plateforme dématérialisée dédiée aux échanges de documents lors de la mission, utilisation de moyens de transport à moindre impact environnemental, **(10 points)**<br>- **Intégration des enjeux environnementaux :** Présentation des solutions d'amélioration en priorisant la réduction des impacts environnementaux du système d'assainissement sur le milieu naturel (exemple : nombres et volumes de déversements…) et le volume des eaux claires parasites transitant dans les réseaux publics (exemple : définition de ratios volume ECP déconnectés/coût opération) **(10 points)**<br>- **Prise en compte du développement durable :** Prise en compte de la sobriété énergétique, notamment dans les solutions proposées au programme d'action hiérarchisé du SDA. **(10 points)**<br>- **Programme d'actions et indicateurs de suivi :** Présentation d'un bilan carbone prévisionnel de l'opération (**10 points)**<br>- | Note NE<br>sur 40 points |

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
**N = 40% NP + 50% NQ + 10% NE**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront sur tous les autres documents de l'offre. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées.
**Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération**.

Toutefois si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante** : https://www.xmarches.fr/

**Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.**

**Renseignement(s) administratif(s) :**
**EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE**
**Direction Marchés Publics**
2 rue de Reims - BP 505
51331 EPERNAY CEDEX

**Mmes PLUCHART/ GILLES/ MORLET**
03 26 53 37 08 / 09 / 34

**Renseignement(s) technique(s) :**
**EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE**
**Direction Eau/assainissement**

**Monsieur Alexis DOUILLET**
**Tel. : 03 26 56 47 47**

**Monsieur Edouard JANUS**
**Tel. : 03 26 56 54 25**

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du : **Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy** - Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue du Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY CEDEX - Tel : 03.83.34.25.25 - Fax : 03.83.34.22.24

## 9 - Notification et informations des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

**Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise**. *Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».*